

**Commission des Finances**  
**PV n° 1– 2022/2023**  
**Consultation par mail du 10 septembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Franck PORET

Sont consultés : MM Claude FOURNIER – Dominique HARY - Jean-Michel HENON – Sandrine HIOT – Sylvain LEMAITRE – Carole LOISEL - Patrick QUENIART.

**Mutualisation arbitrage 2022/2023**

Annexe – Frais arbitrage

Les frais d'arbitrage des divisions suivantes donnent lieu à une caisse de péréquation dont les montants et les mensualités sont définis par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission des finances.

Pour l'exercice 2022/2023, les montants sont définis comme suit :

Départementale 1 – 11 matches	2 175 €
Départementale 2 - 9 matches	1 200 €
Départementale 3 – 9 matches	640 €
Futsal Départementale 1 – 8 matches	810 €

La Commission des finances établit le calendrier des prélèvements qui seront opérés.

Il est tenu compte des périodes prévues au calendrier général, notamment la coupure hivernale.

Date du prélèvement	D1	D2	D3	Futsal 1
20/09/2022	175,00 €	150,00 €	80,00 €	
20/10/2022	250,00 €	150,00 €	80,00 €	90,00 €
20/11/2022	250,00 €	150,00 €	80,00 €	90,00 €
20/12/2022	250,00 €			90,00 €
20/01/2023				90,00 €
20/02/2023	250,00 €	150,00 €	75,00 €	90,00 €
20/03/2023	250,00 €	150,00 €	75,00 €	90,00 €
20/04/2023	250,00 €	150,00 €	75,00 €	90,00 €
20/05/2023	250,00 €	150,00 €	75,00 €	90,00 €
20/06/2023	250,00 €	150,00 €	75,00 €	
Totaux	2 175,00 €	1 200,00 €	640,00 €	720,00 €

La Commission des finances se charge du suivi du budget en collaboration avec les désignateurs de la Commission des Arbitres.

En cas de remise sur place, la caisse de péréquation prend en charge les déplacements des officiels la première fois. Si une nouvelle remise intervient pour le même club et la même équipe à domicile, un prélèvement complémentaire sera opéré à chaque nouvelle remise sur place.

Ce complément sera de

	D1	D2	D3	Futsal 1
A partir de la seconde remise sur place	90,00 €	85,00 €	35,00 €	60,00 €

En cas de forfait de l'une des équipes du groupe, les clubs seront crédités de la somme de, par match non joué à domicile.

	D1	D2	D3	Futsal 1
Remboursement	190,00 €	130,00 €	60,00 €	90,00 €

Le remboursement se fera sur simple demande du club, avant le 15 juin de la saison en cours, par le crédit du compte club.

Le secrétaire  
Patrick QUENIART

Le Président  
Franck PORET